

Mouvement de terrain au mont Granier : appel à la vigilance

Une visite de terrain jeudi matin, par l'Institut des sciences de la terre (ISterre), a révélé un mouvement important sous l'Éperon supportant la Croix du Granier. La maire de Chapareillan en appelle à la vigilance des randonneurs et grimpeurs.

Comme nous l'indiquons dans notre édition du vendredi 23 juillet, un mouvement de terrain important sur une écaïlle du mont Granier a été détecté le jeudi matin, lors d'une visite sur site par l'Institut des sciences de la terre (ISterre), le laboratoire de recherche grenoblois spécialisé dans l'étude physique et chimique de la planète et qui surveille activement le Granier depuis les éboulements répétés de 2016.

Pas de risques pour les habitations

Impossible à l'heure actuelle de dater précisément quand a pu se produire ce dernier mouvement versant Chapareillan. Selon les ingénieurs d'ISterre et du service de Restauration des terrains en montagne de l'Isère (RTM), il pourrait remonter à plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle, au lendemain de cette découverte (le vendredi 23 juillet), « une reconnaissance en hélicoptère par la Sécurité civile avec RTM et



Un périmètre de sécurité autour de la zone concernée par le risque d'éboulement a été établi par arrêté municipal. Il est interdit de se rendre sur les lieux, que ce soit pour de la randonnée, de l'escalade ou encore de la spéléologie, le secteur étant considéré comme très dangereux.

ISterre a eu lieu pour observer les fissures au plus près de l'écaïlle » précise la maire de Chapareillan, Martine Venturini.

L'élue rappelle que « cette écaïlle fait l'objet d'un suivi permanent depuis 2016. Deux capteurs sismologiques permettent de surveiller H24 cette zone ». Il y a cinq ans, 100 000 m³ de roches s'étaient décrochés sur ce versant nord-ouest de la montagne. Un volume équivalent pourrait donc

tomber, mais la maire tient bien évidemment à rassurer tous les habitants. « Aucune menace ne pèse sur les habitations, du fait de la présence en aval de la forêt. Celle-ci sera en capacité de freiner la chute de blocs ».

En début de semaine, on devrait en savoir un peu plus sur ce mouvement de terrain. Les chercheurs de l'ISterre et les techniciens du service de RTM travaillent pour identifier ce dernier phénomène et doi-

vent livrer de nouveaux éléments de réponse quant à ce signe précurseur d'un possible écoulement.

En attendant, la maire rappelle que toute cette zone est frappée d'un arrêté municipal pris en date du 16 août 2017 (qui fait suite au premier du 21 juillet 2016). Un périmètre de sécurité interdit l'accès à ce secteur où les chutes de pierres et de blocs sont récurrentes. Il s'agit de l'espace incluant notamment

l'éperon supportant la Croix du Granier, le sentier du Pas de la porte au départ de la cabane forestière ainsi que la route forestière de l'Éparre. En clair ici, la randonnée, la spéléologie et l'escalade sont interdits, et « pour la sécurité de tous, personne aujourd'hui ne doit se rendre sur place. Tous les jours, on entend tomber des blocs » indique la maire, en alerte permanente depuis.

Emmanuelle DUFFÉAL